



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### La FAE s'oppose à une coupure de 22,5 M\$ dans les services aux élèves en difficulté

**Montréal, le 9 avril 2008** – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) refuse catégoriquement d'accepter qu'à l'intérieur des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) soit abolie la mesure de financement (30204) de quelque 22,5 millions de dollars visant à soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans les écoles dites moins défavorisées.

De plus, dans le projet de règles budgétaires du MELS actuellement en consultation, le ministère propose de détourner d'autres sommes dévolues aux EHDAA (mesures 30201, 30202 et 30203) au financement des programmes *École montréalaise et lutte à la pauvreté* (mesure 30040) et *Agir autrement* (mesure 30060). Or, la mesure 30204 que souhaite abolir le MELS sert à financer des services pédagogiques directs d'adaptation scolaire pour les EHDAA tandis que les deux autres mesures où seraient transférés les fonds ne visent que quelques écoles ciblées tout en permettant d'utiliser les sommes à d'autres fins que des services pédagogiques d'adaptation scolaire.

« Il ne faut absolument pas que le MELS procède à ces modifications. Premièrement, parce que des élèves en difficulté seront nécessairement privés de services directs auxquels ils ont besoin et qui sont déjà insuffisants. Deuxièmement, les allocations budgétaires pour les services aux EHDAA sont loin d'être transparentes. Il est pratiquement impossible de suivre la trace des sommes investies qui sont pourtant de l'ordre de plus de 1,2 milliard de dollars annuellement. C'est un pas dans la mauvaise direction puisque cette orientation rendra encore plus opaque le cheminement des budgets en plus de confondre davantage les objectifs de services aux élèves en difficulté et de lutte à la pauvreté », de déclarer le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE interviendra auprès du cabinet de la ministre de l'Éducation pour inviter celle-ci à abandonner ces modifications aux règles budgétaires pour l'année 2008-2009.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, primaire, secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Yves Parenteau  
514 666-7763 - bureau  
514 910-3195 - cellulaire